

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information
Pour diffusion immédiate
Montréal, le 7 janvier 2022

L'UTBQ, LA CPBBTQ ET LEURS MEMBRES MÉCONTENTES DU MAIGRE ÉLARGISSEMENT DU PASSEPORT VACCINAL

En réaction aux annonces d'hier du Ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, dont le pitoyable élargissement du passeport vaccinal, l'Union des Tenanciers de bars du Québec (« UBTQ ») et la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec (« CPBBTQ »), via leur président respectif, messieurs Peter Sergakis et Renaud Poulin, ont rapidement fait valoir leur profond mécontentement et celui de leurs membres dans une correspondance datée du 6 janvier 2022 transmise au Premier ministre du Québec et au Ministre de la Santé et des Services sociaux, dont copie est jointe au présent communiqué.

En effet, l'élargissement du passeport vaccinal fait à pas de tortue par le gouvernement Legault n'aura aucun réel impact ni sur l'urgence pandémique actuelle, ni sur l'engorgement du système de soin, ni sur une réouverture imminente des commerces actuellement fermés ni plus que sur l'intention des non-vaccinés de se faire inoculer.

D'étendre son application qu'à la Société des alcools du Québec et à la Société québécoise du Cannabis sera inefficace dans les faits puisqu'il sera facile pour les québécois non-vaccinés de contourner ses effets.

Par conséquent, l'UTBQ et la CPBBTQ maintiennent leur position communiquée plus tôt cette semaine à l'effet qu'il faut imposer le passeport vaccinal à toutes les sphères d'activités de la province, incluant les milieux de travail, les magasins de détail, les centres commerciaux, les services de soins personnels, etc., avec comme seule exception les soins essentiels requis par l'état de santé d'une personne. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions améliorer significativement la situation pandémique actuelle et éviter que le système de soin québécois n'atteigne le point de rupture.

La mesure annoncée par le gouvernement provincial hier est bien trop peu, trop tard, rappelant au surplus que ce faible élargissement ne sera applicable que le 18 janvier prochain.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.